

Communiqué – Nous ne voulons pas de votre modèle abolitionniste en Suisse.

Genève, le 25.06.2024

Dans son rapport présenté en date du 21 juin 2024, devant l'entité onusienne, la rapporteuse spéciale sur les violences contre les femmes Reem Alsalem a désigné la Suisse comme un Etat qui « légalise, organise et régleme l'activité et tire profit de la prostitution d'autrui ainsi que tous les établissements sexuels commerciaux ». Mme Alsalem, qui ne s'exprime pas au nom de l'ONU, demande de mettre un terme à l'achat d'actes sexuels dans le monde, et appelle à l'abolition de la prostitution et à la mise en œuvre de la politique de pénalisation des clients issus du modèle Suédois.

L'association Aspasia souhaite réagir à ces déclarations pour réaffirmer sa position en faveur de la régularisation du travail du sexe, telle qu'elle est mise en œuvre en Suisse, et souhaite souligner les bénéfices de cette approche pour les travailleusexs du sexe.

La régularisation comme protection des droits humains

La Suisse a fait le choix d'un modèle de régularisation du travail du sexe qui respecte et protège les droits fondamentaux des travailleusexs du sexe. Contrairement à ce que Mme Reem Alsalem défend dans son rapport, en légalisant et en réglementant cette activité, notre pays offre un cadre légal permettant de lutter contre l'exploitation et les abus. Grâce à la reconnaissance de leur activité comme un travail, les personnes exerçant ce métier ont accès à un statut légal protecteur, à des services de santé et à des aides sociales. Loin de les marginaliser, cette régularisation leur offre une reconnaissance et une dignité professionnelles.

La régularisation du travail du sexe n'empêche cependant pas de lutter contre les abus tels que l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains. Au contraire, la visibilité du travail du sexe, l'accès facilité aux services de l'Etat et aux structures associatives permettent une identification plus rapide et plus efficace des victimes, qui sont ensuite orientéexs et accompagnéexs en fonction de leurs besoins.

Les risques de l'abolition

Le régime abolitionniste et la pénalisation des clients de la prostitution, comme proposés par la rapporteuse de l'ONU, risquent d'entraîner des conséquences néfastes pour les travailleusexs du sexe. Les rapports réalisés dans les pays qui ont adopté le modèle abolitionniste constatent une marginalisation des travailleusexs du sexe qui, pousséexs dans la clandestinité du fait de la non-reconnaissance de leur activité comme un travail, s'isolent et s'exposent à davantage d'abus et de précarité. La pénalisation des clients revient en réalité à pénaliser l'activité de prostitution et crée un environnement où les personnes concernées se sentent moins légitimes à signaler les violences subies et à rechercher de l'aide. Ne pas considérer le travail du sexe comme un travail revient à nier les compétences nécessaires pour l'exercer, et augmente la stigmatisation et la discrimination que vivent les personnes concernées.

La voix des travailleusexs du sexe

Le débat sur le travail du sexe est souvent envisagé en-dehors de toute considération pour l'avis et les revendications portées par les personnes concernées sur leur propre condition. Le discours de victimisation abolitionniste englobe les victimes d'exploitation sexuelle, de traite des êtres humains et

les travailleusexs du sexe qui exercent ce métier par choix. Cet amalgame revient à nier le droit de s'auto-déterminer et la capacité de consentir pour soi-même, en particulier aux femmes qui exercent ce métier, spécifiquement visées par les discours de victimisation.

L'association Aspasia défend depuis sa création l'importance de l'implication des personnes concernées et une représentation dans les discussions qui les touchent directement. En Suisse, de nombreuses associations, y compris la nôtre, travaillent en étroites collaborations avec les personnes concernées pour assurer que leurs droits et leur sécurité soient au cœur des politiques publiques. Proches de leurs besoins et de leurs revendications, nous portons leurs paroles lorsque nous disons que la mise en place du modèle abolitionniste en Suisse serait une régression majeure pour les droits et la sécurité des travailleusexs du sexe, les poussant dans la clandestinité et augmentant leur vulnérabilité face à l'exploitation et aux violences.

Un appel à une approche pragmatique et humaine

Nous invitons Mme Reem Alsalem à considérer les avantages de la régularisation et à engager un dialogue constructif avec les organisations de défense des droits des travailleurs et travailleuses du sexe. Plutôt que de chercher à abolir une activité qui existe depuis toujours, nous défendons le fait de l'encadrer, de la réglementer, et de protéger ceux qui l'exercent.

En conclusion, l'association Aspasia réitère son engagement en faveur d'une approche équilibrée et respectueuse des droits humains pour les travailleusexs du sexe. Nous continuerons à plaider pour des politiques basées sur l'évidence et centrées sur la protection et la dignité de toutes les personnes concernées.

Association Aspasia

Rue des Pâquis, 11 – 1201 Genève

Aspasia.ch